

**MODALITÉS
DES EXAMENS
DES OFFICIELS
FFSA**

2021 / 2022

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 16 ans minimum.
Autorisation parentale pour les mineurs.
Avoir suivi un stage de formation.
Avoir passé un contrôle de connaissances.
- **Fonction :**
Un mineur n'est pas autorisé à officier seul sur le poste.
Commissaire dans une épreuve auto et karting sur le territoire français uniquement.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).
La licence « Commissaire C » doit être contractée dans les 11 mois suivant la réussite au contrôle de connaissances pour rester valide. Au-delà le candidat devra reprendre le cursus à « 0 »

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Groupe de Travail Commissaires, sous forme de QCM, validé par le Responsable de Formation de la Ligue.
- Le contrôle de connaissances porte sur la formation reçue durant la journée de formation.

JURY

- Président : Le Délégué Formation de la LSA ou le Responsable Formation de l'ASA (mini titulaire Commissaire « B » confirmé).
- Membres : 2 Chefs de Poste confirmés.
1 Commissaire « B » confirmé.

NB : La présence d'un Licencié pratiquant est conseillée.

DÉROULEMENT

FORMATION THÉORIQUE

- Modules de formation fournis sous forme de PowerPoint.
- Chaque chapitre de ces modules doit faire l'objet d'une lecture et d'explications détaillées.
 - Fonction, droits et devoirs des Commissaires (Généralités).
 - Usage des drapeaux /Règles de sécurité.
 - Se servir d'une radio/Messages radio.
 - Formation à minima, théorique sur l'incendie.
 - Sensibilisation sur les voitures électriques/hybrides, notion de base.

Les Formateurs s'assurent en permanence de la compréhension des sujets traités en posant régulièrement des questions aux Participants.

FORMATION PRATIQUE

- Familiarisation sur le bon usage de drapeaux.
- Manipulation / Transmission de messages radio.
- Formation sur le maniement et l'usage des extincteurs.

À l'issue de cette journée de formation :

- Présentation du Candidat à une épreuve théorique basée sur les connaissances acquises durant la journée et proposée sous forme d'un questionnaire (8 questions usage des drapeaux, 2 questions Droits et devoirs, 5 questions sur la Sécurité, 5 sur l'usage des extincteurs).

Notation : 5 points par bonne réponse, 2,5 points si réponse partielle, 0 si réponse erronée.

- **CORRECTION :**

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Admission.
- 69 points et moins : Admission refusée.

ATTESTATIONS

- L'ASA fera parvenir la liste des Admis / Non Admis, au Responsable Régional de Formation qui se chargera de la transmettre à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
- Le candidat admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir rempli les fonctions de Commissaire «C» dans l'année ou l'année précédente.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Responsable de zone dans épreuve Trial 4x4.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Référent Trial 4x4.
- Le questionnaire porte sur les chapitres «Généralités» et «Circuit tout-terrain et Trial 4x4» du «Manuel de Formation Commissaire».

JURY

- Président : Le Référent Trial 4x4 ou le Responsable de Formation ASA.
 - 2 Membres : 2 Commissaires "Responsable Zone de trial 4x4" confirmés.
- NB :** La présence d'un Licencié Pratiquant le trial 4x4 est conseillée.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties :
 - Épreuve théorique (écrit & oral) – Durée : 30 mn.
 - Épreuve de mise en situation. – Durée : 15 mn.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT : (sans documents papier ou supports numériques)**
20 questions.
 - Questions principalement à choix multiple à 5 points.
 - Soit un total de 100 points.
 - Notation : 5 points par bonne réponse, 2,5 points par demi-réponse, 0 si réponse erronée.
- **ORAL :**
Le jury pose 5 questions tirées au sort à 10 points.
 - Soit 5 x 10 points = 50 points.
 - Notation : 10 points par bonne réponse, 5 points par demi-réponse, 0 si réponse erronée.
- **CORRECTION :**
Sur les 150 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :
 - 115 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
 - 114 points et moins : Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- L'épreuve comprend 2 parties :
 - Rédaction d'un rapport normalisé FFSA sur un incident après visionnement (vidéo) ou descriptif écrit (15 points).
 - Transmission radio d'un rapport oral (5 points).
- **CORRECTION :**
Sur les 20 points possibles, si le Candidat obtient :
 - 15 points et plus : Obtention de la licence.
 - 14 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

ATTESTATIONS

- Le Référent Trial 4x4 fera parvenir les résultats au Responsable Régional de Formation Ligue qui se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne pourra pas être validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir été titulaire d'une licence nationale Commissaire «C».
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Commissaire dans épreuve auto et karting.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par les Groupes de Travail Commissaires.
- Les questions sont multi disciplines et ne concernent pas uniquement la discipline aspirée par le candidat.
- Le questionnaire porte sur les onglets bleus du «Manuel de Formation Commissaire».

JURY

- Président : Le Responsable Formation de la LSA ou son représentant.
 - 2 Membres : Minimum Chefs de Poste confirmés
- NB :** La présence d'un Licencié Praticant est à encourager

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- Le Candidat ne peut se présenter qu'une fois par an au niveau national.
- Possibilités de se présenter dans une autre Ligue, mais seulement après accord des 2 Délégués de Formation des Ligues concernées.
- L'examen se compose de 2 parties :
 - Épreuve théorique : écrit en salle – Durée : Écrit : 30 mn.
 - Épreuve de mise en situation : écrit + oral en salle – Durée : Écrit : 15 mn – Oral : 10 mn.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT : (Temps imparti : 30 minutes, sans documents papier ou supports numériques)**

20 questions sous forme de questions à choix multiple et questions/réponses à développer : **100 points.**

Le questionnaire comprend :

- | | |
|---|-----------|
| - 3 questions à 5 points, relatives à Généralités | 15 points |
| - 8 questions à 5 points, relatives à la Sécurité / Gestion des incidents | 40 points |
| - 3 questions à 5 points, relatives au Rallye | 15 points |
| - 3 questions à 5 points, relatives au Circuit Asphalte et Tout-terrain | 15 points |
| - 3 questions à 5 points, relatives aux Course de Côte et Slalom | 15 points |

Notation : 5 points par bonne réponse, 2,5 points par demi-réponse, 0 si réponse erronée

NB : 1 question éliminatoire portant sur l'usage des drapeaux sera proposée aux candidats.

Une note de «5 points» est impérative pour cette question. A défaut, même partiellement répondue, celle-ci demeure éliminatoire.

LE N° DE LA QUESTION ÉLIMINATOIRE SERA COMMUNIQUÉ AUX CANDIDATS AVANT L'EXAMEN.

- **CORRECTION :**

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

- | | |
|---------------------------|---|
| - 80 points et plus : | Admission à l'épreuve de Mise en Situation. |
| - 79 points et moins : | Admission refusée à la licence Commissaire «B». |
| - Question éliminatoire : | Admission refusée à la licence Commissaire «B». |

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- L'épreuve comprend 2 parties :
 - Rédaction d'un rapport normalisé FFSA sur un incident survenu en rallye ou course de côte, après visionnement d'une vidéo présentée par le Jury - **20 points.**
 - Transmission radio d'un rapport oral - **10 points.**

- **CORRECTION :**

Sur les 30 points possibles, si le Candidat obtient :

- 20 points et plus : Obtention de la licence EICOB.
- 19 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA (Portail « e-Licence »).
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne pourra pas être validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence de commissaire «B».
Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Chef de poste dans les épreuves sur route, CRAC en régional, responsable de CH, CP, point stop, parc.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).
- Le nombre de présentations pour l'obtention de cet examen est limité à 2 présentations successives.
Au-delà, le candidat non reçu devra patienter 2 ans avant une autre présentation

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Groupe de Travail Commissaires.
- Le questionnaire porte sur les onglets bleus et rouges du «Manuel de Formation Commissaire».
- Connaissances des règlements standards Rallye et Course de Côte (Articles 6 et 7).
- Connaissances dans les règles techniques de sécurité rallye et course de côte/slalom.

JURY

- Président : Le Responsable de Formation de la LSA ou son représentant.
 - 2 Membres : Chefs de poste route confirmés.
- NB :** La présence d'un directeur de course route et d'un Licencié "Pratiquant" est à encourager.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- **La liste des candidats + n° de licences, devra être préalablement transmise au président du GT Commissaires Route (Service Vie Fédérale - Anita Simicev).**
- L'examen se compose de 2 parties (dans cet ordre) :
 - Épreuve théorique : écrit suivi d'un oral en salle – Durée : Écrit : 60 mn – Oral : 15 mn.
 - Exécution d'un rapport route normalisé FFSA concernant un incident survenu en rallye ou course de côte après visionnement (vidéo) présenté par le jury. Durée 15 mn.
 - Épreuve de mise en situation sur le terrain (Rallye) : Durée de la compétition 2 jours.

ÉPREUVE THÉORIQUE (EN SALLE)

- **ÉCRIT 1 : (temps imparti 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques)**
 - 16 questions sous forme de questions / réponses à développer : **80 points.**

Le questionnaire comprend :

- | | |
|---|-----------|
| - 2 questions à 5 points relatives à Généralités | 10 points |
| - 8 questions à 5 points, relatives à la Sécurité / Gestion d'un incident | 40 points |
| - 3 questions à 5 points, relatives au Rallye | 15 points |
| - 3 questions à 5 points relatives à la Course de Côte et au Slalom | 15 points |

NB : 1 question éliminatoire sur l'usage des drapeaux sera proposée aux candidats.

LE NUMÉRO DE LA QUESTION ÉLIMINATOIRE SERA COMMUNIQUÉ AUX CANDIDATS AVANT L'EXAMEN.

NB : Les références aux articles des règlements standards utilisés pour les réponses ne sont pas à réclamer aux candidats. Elles ne servent que de références aux examinateurs.

- **ÉCRIT 2 : EXÉCUTION D'UN RAPPORT ÉCRIT (Durée 15 mn – 20 points)**

- Rédaction d'un rapport route normalisé FFSA après visionnement (vidéo) d'un incident survenu en rallye ou course de côte, présenté par le jury.

- **ORAL :**

Le Jury pose 1 question dans chacune des catégories suivantes : **40 points.**

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - Sécurité / Gestion d'un incident | : 20 points |
| - Rallye | : 10 points |
| - Course de Côte / Slalom | : 10 points |

- **CORRECTION :**

Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- 105 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- 104 points et moins : Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION SUR LE TERRAIN (si admission à l'épreuve théorique)

- Mise en situation à effectuer dans les 11 mois suivant le passage et la réussite de la partie théorique, lors d'un rallye, afin que le Jury évalue les compétences du Candidat sur sa capacité à assurer sa fonction dans un poste de contrôle ou dans un parc de regroupement et manager une équipe.

Au préalable, le candidat informe son responsable régional de formation, de la date et nom du rallye, qu'il a choisi pour son évaluation.

Une grille d'évaluation type, permet de noter le candidat dans les différentes fonctions tenues par lui.

Cette grille devra être retournée remplie et complétée au Responsable de Formation de la LSA du candidat **sous 8 jours**.

Le ou les poste(s) est (sont) imposé(s) au candidat en concertation avec l'Organisateur de l'épreuve.

Il est en doublure avec l'officiel évaluateur durant toute la durée de la compétition.

- **CORRECTION :**

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Obtention de la licence de Chef de Poste Route.
- 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA (Portail « e-Licence »).
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne pourra pas être validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence de commissaire «B».
Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Chef de poste dans les épreuves sur circuit auto.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).
- Le nombre de présentations pour l'obtention de cet examen est limité à 2 présentations successives
Au-delà, le candidat non reçu devra patienter 2 ans avant une autre présentation

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Groupe de travail Commissaires.
- Le questionnaire porte sur les onglets bleus et rouges du «Manuel de Formation Commissaire».
- Connaissance des règlements standards Circuit asphalte et tout-terrain (Articles 6 et 7).
- Connaissance dans les règles techniques de sécurité circuits asphaltes et tout-terrain.

JURY

- Président : Le Responsable de Formation de la LSA ou son représentant.
 - 2 Membres : Chefs de poste circuit confirmés
- NB :** La présence d'un directeur de course circuit asphalte ou tout terrain et d'un Licencié "Pratiquant" est à encourager.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- **La liste des candidats + n° de licences, devra être préalablement transmise au président du GT Commissaires Circuit (Service Vie Fédérale - Anita Simicev).**
- L'examen se compose de 3 parties (dans cet ordre) :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle – Durée : Écrit : 60 mn – Oral : 15 mn.
 - Exécution d'un rapport circuit normalisé FFSA sur un incident survenu sur une épreuve en circuit après visionnement (vidéo) présenté par le jury. Durée 15 mn.
 - Épreuve de mise en situation sur le terrain : Durée de la compétition (2 jours).

ÉPREUVE THÉORIQUE (EN SALLE)

- **ÉCRIT 1 : (temps imparti 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques)**
 - 16 questions sous forme de questions / réponses à développer : **80 points.**
 - Le questionnaire comprend :

- 2 questions à 5 points, relatives à Généralités	10 points
- 8 questions à 5 points, relatives à la Sécurité / Gestion d'un incident	40 points
- 6 questions à 5 points, relatives au Circuit	30 points

NB : 1 question éliminatoire sur l'usage des drapeaux sera proposée aux candidats.
LE NUMÉRO DE LA QUESTION ÉLIMINATOIRE SERA COMMUNIQUÉ AUX CANDIDATS AVANT L'EXAMEN.
NB : Les références aux articles des règlements standards utilisés pour les réponses ne sont pas à réclamer aux candidats. Elles ne servent que de références aux examinateurs.
- **ÉCRIT 2 : EXÉCUTION D'UN RAPPORT ÉCRIT (Durée 15 mn – 20 points)**
 - Exécution d'un rapport circuit normalisé FFSA concernant un incident survenu sur une épreuve en circuit (Asphalte ou Tout-Terrain) après visionnement (vidéo) présenté par le jury.
- **ORAL :**
Le Jury pose 2 questions dans chacune des catégories suivantes : **40 points**
 - Sécurité / Gestion d'un incident : 20 points
 - Circuit : 20 points

- **CORRECTION :**

Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- 105 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- 104 points et moins : Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION SUR LE TERRAIN (si admission à l'épreuve théorique)

- Mise en situation à effectuer dans les 11 mois suivant le passage et la réussite de la partie théorique, lors d'une compétition FFSA se déroulant sur circuit asphalté, hors ligue d'appartenance, inscrite au calendrier FFSA, afin que le Jury évalue les compétences du Candidat sur sa capacité à assurer sa fonction et manager une équipe dans un poste, durant toute la durée de la compétition (2 jours).

Au préalable, le candidat informe son responsable régional de formation, du circuit, de l'épreuve et de la date qu'il a choisi pour son évaluation.

Une grille d'observation et d'évaluation type, permet de noter le candidat dans les différentes rubriques.

Cette grille devra être retournée remplie et complétée au Responsable de Formation de la LSA du candidat **sous 8 jours**.

Le ou les poste(s) est (sont) imposé(s) au candidat en concertation avec le responsable commissaires du circuit. Il est en double avec l'Officiel évaluateur, durant les 2 jours de l'épreuve.

- **CORRECTION :**

Sur les 100 points, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Obtention de la licence de Chef de Poste Circuit.
- 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA (Portail « e-Licence »).
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne pourra pas être validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir suivi un stage de formation théorique.
- **Fonction :**
Formation pratique des différentes fonctions de commissaire sportif (juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, chargé des relations concurrents, secrétaire de collège, membre d'un collège ...) sous la direction d'un commissaire sportif, dans une épreuve auto ou karting.
NB : impossibilité d'occuper un poste seul.
- **Conditions de renouvellement :**
Une licence stagiaire peut être renouvelée deux fois.
Le nombre de présentations à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.
Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

Modalités du stage de formation :

- Stage de formation **OBLIGATOIRE** avant l'obtention de la licence de «Nationale Stagiaire».
- La formation porte sur les onglets vert et bleu du «Manuel de Formation Commissaire» et du chapitre «Prescriptions Générales 1 Organisation – C. Officiels - 1. – Rôle des Commissaires Sportifs et Pouvoirs des Commissaires Sportifs».
- Formation préparée par le Responsable de Formation de la LSA, validée par le Comité Directeur de la LSA.

ENCADREMENT

- Responsable : Le Président de la Ligue ou son Délégué de Formation.
- 2 Formateurs : Le Responsable formation de la LSA.
1 Commissaire Sportif ayant 3 ans minimum d'expérience dans la fonction.

DÉROULEMENT DU STAGE

- Le stage se compose de 2 parties :
 - Formation théorique.
 - Formation pratique.

FORMATION THÉORIQUE

- Chaque fiche du Manuel de Formation Commissaire doit faire l'objet d'une lecture et d'une explication détaillée.
- Rappel : Prescriptions Générales 1 – Organisation – C. Officiels - 1. – Rôle des Commissaires Sportifs et Pouvoirs des Commissaires Sportifs.
- Des informations propres à chaque ASA doivent être communiquées (Règlement intérieur, réunion ... etc.).
- Les Formateurs s'assurent en permanence de la compréhension des sujets traités en posant des questions aux Stagiaires.

FORMATION PRATIQUE

- Connaissance des drapeaux.
- Vocabulaire et connaissances des points importants des règlements standards.
- Officier en tant que Commissaire Sportif Stagiaire sur différentes épreuves (fournir les fiches de suivi) :
 - Minimum 3 fois la fonction de Chargé des Relations Avec les Concurrents, de préférence dans des disciplines différentes.
 - Minimum 3 fois Commissaire Sportif Stagiaire dans un Collège, de préférence dans des disciplines différentes, sous la direction du Président du Collège.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir suivi un stage de formation théorique.
- **Fonction :**
Formation pratique à la fonction de Juge Drift stagiaire sous la direction d'un juge Drift, Et ce, dans au moins 2 épreuves.
NB : impossibilité d'occuper un poste seul.
- **Conditions de renouvellement :**
Une licence stagiaire peut être renouvelée deux fois.
Le nombre de présentations à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.
Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

Modalités de l'examen :

- Stage de formation **OBLIGATOIRE** avant l'obtention de la licence de « Nationale Stagiaire Juge Drift ».
- La formation porte sur les Prescriptions Générales, sur le Drift en général et le Jugement.
- Formation préparée par le Responsable de Formation.

JURY

- Président : Le Responsable de formation.
- 2 Formateurs : 1 ou 2 Juges Drift.
1 ou 2 Directeurs de Course Drift.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- Le stage se compose de 2 parties :
 - Formation théorique.
 - Formation pratique.

FORMATION THÉORIQUE

- La réglementation drift en vigueur doit faire l'objet d'une lecture et d'une explication détaillée.
- Rappel : Prescriptions Générales.
- Les Formateurs s'assurent en permanence de la compréhension des sujets traités en posant des questions aux Stagiaires.

FORMATION PRATIQUE

- Connaissance des drapeaux.
- Vocabulaire et connaissances des points importants des règlements drift.
- Officier en tant que Juge Drift Stagiaire sur 2 épreuves minimum.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site « e-licence » de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option juge Drift.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Juge dans une épreuve Drift.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Responsable de Formation Drift.
- Le questionnaire porte sur la formation «Juge Drift».

JURY

- Président : Le Responsable de formation Drift.
- 2 Membres : Juges ou directeurs de course Drift confirmés en possession d'une licence.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties :
 - Épreuve théorique (écrit & oral) – Durée : 30 mn.
 - Épreuve de mise en situation. – Durée : 15 mn.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT :**
20 questions
 - Questions relatives à la discipline et au poste de juge.
 - Prendre la réglementation Drift et questionner le candidat sur le Drift.
 - 5 points par question, soit 20 x 5 points = 100 points.
- **ORAL :**
Le jury pose 5 questions de son choix.
 - 10 points par question, soit 5 x 10 points = 50 points.
- **CORRECTION :**
Sur les 150 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :
 - 115 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
 - 114 points et moins : Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- L'épreuve comprend 2 parties :
 - Rédaction d'un rapport sur un jugement sur 1 épreuve du Championnat de France de Drift (10 points).
 - Mise en Situation d'un briefing pilote avec explication des attentes des juges sur un tracé proposé par le Jury sur une course du Championnat de France de Drift (10 points).
- **CORRECTION :**
Sur les 20 points possibles, si le Candidat obtient :
 - 15 points et plus : Obtention de la licence.
 - 14 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

NB : En cas d'échec le Candidat conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pour 1 autre présentation à l'épreuve de Mise en Situation à réaliser avant la fin de la saison sportive en cours.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans une épreuve auto.
Chargé des relations avec les concurrents dans épreuve auto, juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, ...
Commissaire Sportif (sans présidence) dans une épreuve de karting.
Pour toutes autres fonctions, se référer aux Prescriptions Générales de la FFSA.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Commissaires Sportifs», validé par la Commission Juges & Arbitres.

JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Membres : 1 Membre du Comité Directeur de la LSA.
1 Commissaire Sportif expérimenté (+ de 3 ans de licence).

NB : La présence d'un licencié Pratiquant est à encourager.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle.
 - Épreuve de mise en situation : lors d'un meeting ou en salle.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT : (Temps imparti : 90 minutes, avec documents PAPIER ou SUPPORT NUMÉRIQUE).**

Questionnaire de 20 questions sous forme rédactionnelle : **80 points.**

Le questionnaire comprend :

- | | |
|---|-----------|
| - 4 questions à 4 points relatives à l'Organisation Générale | 16 points |
| - 4 questions à 4 points, relatives à la Gestion d'un incident | 16 points |
| - 3 questions à 4 points, relatives au Rallye | 12 points |
| - 3 questions à 4 points, relatives au Circuit | 12 points |
| - 3 questions à 4 points, relatives aux Courses de Côte et Slalom | 12 points |
| - 3 questions à 4 points, relatives à la sécurité et aux drapeaux | 12 points |

- **ORAL :**

Le jury pose 8 questions de son choix.

- | | |
|--|-------------|
| - 6 questions à 10 points par question, soit 6 x 10 points | = 60 points |
| - 2 questions à 5 points par question, soit 2 x 5 points | = 10 points |
| Soit un total de | 70 points |

- **CORRECTION :**

Sur les 150 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- | | |
|-------------------------|---|
| - 115 points et plus : | Admission à l'épreuve de Mise en Situation. |
| - 114 points et moins : | Admission refusée. |

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Mise en situation (Rallye, course de côte, slalom, circuit) en fonction des disciplines portées sur les "fiches de suivi", afin que le Jury évalue les compétences des Candidats.
- Ou à partir d'exemples proposés par le Jury.

- **Conditions de délivrance :**

Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir suivi un stage de formation théorique.

- **Fonction :**

Formation pratique de la fonction de directeur de course dans une épreuve auto et/ou karting sous la responsabilité d'un directeur de course, ou formation pratique de la fonction de directeur de course Drift stagiaire sous la direction d'un directeur de course Drift, et ce dans au moins 2 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen de directeur de course.

NB : impossibilité d'occuper un poste seul.

- **Conditions de renouvellement :**

Une licence stagiaire peut être renouvelée deux fois.

Le nombre de présentations à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur est limité à deux.

Après deux échecs à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur, la licence stagiaire ne sera pas renouvelée pendant une période de trois ans.

Modalités du stage de formation :

- Stage de formation **OBLIGATOIRE** avant l'obtention de la licence de «Nationale Stagiaire».
- La formation porte sur le «Manuel du directeur de course» et le chapitre «Prescriptions Générales 1 – Organisation – C. Officiels – 2. Le Directeur de Course».
- Formation préparée par le Responsable de Formation de la LSA, validée par le Comité Directeur de la LSA.

ENCADREMENT

- Responsable : Le Président de la Ligue ou son Délégué de Formation.
- 2 Formateurs : Le Responsable formation de la LSA.
1 Directeur de Course ayant 3 ans minimum d'expérience dans la fonction.

DÉROULEMENT DU STAGE

- Le stage se compose de 2 parties :
 - Formation théorique.
 - Formation pratique.

FORMATION THÉORIQUE

- Chaque fiche du «Manuel du directeur de course» doit faire l'objet d'une lecture et d'une explication détaillée.
- Rappel : Prescriptions Générales 1 – Organisation : Directeur de Course.
- Les Formateurs s'assurent en permanence de la compréhension des sujets traités en posant des questions aux Stagiaires.

FORMATION PRATIQUE

- Manipulation des drapeaux.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

EN PRÉPARATION

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve nationale Trial 4X4.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le ????. Le questionnaire porte sur la formation «Directeur de course Trial 4X4».

JURY

- Président : Le Responsable de Formation ???.
- 2 Membres : 1 ou 2 Directeurs de Course TRIAL 4X4 expérimentés.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle, lors d'un meeting – Durée 30 mn.
 - Épreuve de mise en situation : lors d'un meeting – Durée 15 mn.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT :**
- 20 questions
 - Questions relatives à la discipline et au poste de DC Trial 4X4.
 - Prendre la réglementation Trial 4X4 et questionner le candidat sur le Trial 4X4.
 - 5 points par question, soit 20 x 5 points = **100 points**.
- **ORAL :**
Le jury pose 5 questions de son choix.
 - 10 points par question, soit 5 x 10 points = **50 points**.
- **CORRECTION :**
Sur les 150 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :
 - 115 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
 - 114 points et moins : Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Mise en situation (Trial 4X4), afin que le Jury ou son Représentant (désigné officiellement) où se déroule la Mise en Situation, évalue les compétences du Candidat à tenir un poste.
- Une grille d'évaluation type permet de noter le Candidat dans les différentes rubriques.
- Ou à partir d'exemples proposés par le Jury.
- **CORRECTION :**
Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :
 - 70 points et plus : Obtention de la licence.
 - 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

NB : En cas d'échec le Candidat conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pour 2 autres présentations à l'épreuve de Mise en Situation dans la même année.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
Avoir été reçu à l'examen spécifique Drift.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve Drift.
Directeur de course adjoint dans une épreuve Drift.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Questionnaire préparé par le Responsable de Formation Drift.
- Le questionnaire porte sur la formation «Directeur de course Drift»

JURY

- Président : Le Responsable de Formation Drift.
- 2 Membres : 1 ou 2 Directeurs de Course Drift expérimentés.
1 ou 2 Juges Drift expérimentés.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle, lors d'un meeting – Durée 30 mn.
 - Épreuve de mise en situation : lors d'un meeting – Durée 15 mn.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT :**
- 20 questions
 - Questions relatives à la discipline et au poste de DC Drift.
 - Prendre la réglementation Drift et questionner le candidat sur le Drift.
 - 5 points par question, soit 20 x 5 points = **100 points**.
- **ORAL :**
Le jury pose 5 questions de son choix.
 - 10 points par question, soit 5 x 10 points = **50 points**.
- **CORRECTION :**
Sur les 150 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :
 - 115 points et plus : Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
 - 114 points et moins : Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Mise en situation (DRIFT), afin que le Jury ou son Représentant (désigné officiellement) où se déroule la Mise en Situation, évalue les compétences du Candidat à tenir un poste.
- Une grille d'évaluation type permet de noter le Candidat dans les différentes rubriques.
- Ou à partir d'exemples proposés par le Jury.
- **CORRECTION :**
Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :
 - 70 points et plus : Obtention de la licence.
 - 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

NB : En cas d'échec le Candidat conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pour 2 autres présentations à l'épreuve de Mise en Situation dans la même année.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 18 ans minimum.
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto, circuit asphalte ou circuit terre.
Avoir été reçu à l'examen spécifique Dragster.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve dragster et accélération.
Directeur de course adjoint dans une épreuve dragster et accélération.
Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalité de l'examen :

- Examen national. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Directeurs de Course», validé par la Commission Juges & Arbitres.

JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 3 Membres : 1 Membre du Comité Directeur de la LSA.
1 Directeur de Course Dragster ou Circuit expérimenté (+ de 3 ans de licence).
1 Licencié Praticant (Conseillé).

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle.
 - Étude de cas en salle.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT 1 : (temps imparti : 60 minutes sans documents papier ou supports numériques)**
Questionnaire de 16 questions sous forme rédactionnelle.
Le questionnaire comprend :

- 3 questions à 5 points, relatives à l'Organisation Générale	15 points
- 3 questions à 5 points, relatives à la Sécurité	15 points
- 4 questions à 5 points relatives au Circuit	20 points
- 4 questions à 5 points, relatives à la Gestion d'un incident	20 points
- **ÉCRIT 2 :**
Rédaction d'un rapport écrit d'après visionnement (vidéo) d'un incident de course, pour présentation à un Collège de Commissaires Sportifs (Temps alloué 20 minutes environ) : 30 points.
- **ORAL :**
Le jury pose 4 questions de son choix.
- 10 points par question, soit 4 x 10 points = 40 points.
- **CORRECTION :**
Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- 105 points et plus :	Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- 104 points et moins	Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Mise en situation lors d'un meeting sur circuit asphalte, afin que le Jury ou son Représentant (désigné officiellement) où se déroule la Mise en Situation, évalue les compétences du Candidat à tenir un poste.
- Le meeting et le poste sont IMPOSÉS au Candidat par le Jury en concertation avec un Organisateur.
- Une grille d'évaluation type permet de noter le Candidat dans les différentes rubriques.
- **CORRECTION :**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course circuit asphalte, circuit terre ou karting.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve route auto.
Directeur de course adjoint ou directeur de course adjoint d'ES dans une épreuve route auto.
Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Examen national.
- Questionnaires préparés par la FFSA. Les questionnaires seront envoyés aux Responsables de Formation des Ligues, sur demande au Service Vie Fédérale de la FFSA (Anita SIMICEV).

JURY FFSA

- Tous les membres du Jury devront être titulaire d'une licence Directeur de course route.
- Président : Le Président du Groupe de Travail Directeur de Course Route.
- 2 Membres : Le Responsable de Formation des Directeurs de Course de Haut Niveau.
Le Président de la Commission des Rallyes.

En cas d'indisponibilité d'un des membres du jury, il sera fait appel à un Directeur de Course de Haut Niveau.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties :
 - Épreuves théoriques au niveau de la Ligue, sous l'autorité du Responsable de Formation de la Ligue.
 - Mise en situation sur 3 épreuves.

ÉPREUVES THÉORIQUES

- **ÉCRIT 1 : (temps imparti : 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques).**
24 questions sous forme rédactionnelle : **120 points.**
Le questionnaire comprend :

- 3 questions à 5 points relatives à l'Organisation Générale	15 points
- 3 questions à 5 points relatives à la Sécurité	15 points
- 4 questions à 5 points relatives à la réglementation Rallye	20 points
- 4 questions à 5 points, relatives à la réglementation Course de Côte et Slalom	20 points
- 2 questions à 5 points relatives à la réglementation Rallye VHC	10 points
- 4 questions à 5 points, relatives à la Gestion d'un incident	20 points
- 4 questions à 5 points, relatives à la réglementation générale	20 points
- **ÉCRIT 2 :**
Rédaction d'un rapport écrit d'un incident de course, pour présentation à un Collège de Commissaires Sportifs (Temps alloué 20 minutes) : **20 points.**
- **ENTRETIEN AVEC LE JURY DE LA LIGUE :**
Le jury des questions de son choix (Précisions sur l'écrit, motivations du candidat, ...).
Ces questions ne seront pas notées, mais permettront au Responsable de Formation de porter un avis sur les copies des candidats.
- **CORRECTION :**
Les copies des candidats, (écrit 1 et écrit 2) seront renvoyées à la FFSA pour correction.
Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- 100 points et plus	Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- 99 points et moins	Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION (si admission à l'épreuve théorique)

- Mise en situation sur 3 épreuves (Rallyes ou Courses de Côte ou Slaloms), afin que le Jury ou son représentant (désigné officiellement) parmi les officiels de l'épreuve où se déroule la Mise en Situation, dont au moins un directeur de course) évalue les compétences du Candidat à tenir un poste.
- Les épreuves sont imposées au candidat par le Jury FFSA en concertation avec l'Organisateur et le Responsable de Formation.
- Le candidat occupera plusieurs postes, dans l'ordre :
 - 1 Terrain (Parc, CRAC, voiture encadrement, ...)
 - 2 Départ / poste Inter ...
 - 3 PC
- Un ORAL, sous forme d'entretien, sera organisée par un jury (à déterminer parmi les officiels de l'épreuve où se déroule la Mise en Situation, dont au moins un directeur de course) sur chacune des épreuves.
- Une grille d'évaluation type permettra de noter le Candidat dans les différentes fonctions.
- Ces fiches seront envoyées à l'Officiel désigné par le Jury pour évaluer les compétences du candidat lors de son épreuve pratique.

Les 3 épreuves pratiques se dérouleront ainsi :

1^{ère} épreuve : soit sur un Slalom, soit sur une Course de Côte, soit sur un Rallye

FONCTION : CRAC, Parcs, ...

NOTATION : sur 25 points : 20 points + 5 points (Entretien avec Jury Épreuve ou son représentant)

2^{ème} épreuve : soit sur une Course de Côte, soit sur une ES Rallye

FONCTION : Départ CC ou ES, poste Inter, point Stop ...

NOTATION sur 25 points : 20 points + 5 points (Entretien avec Jury Épreuve ou son représentant)

3^{ème} épreuve : Obligatoirement au PC d'un Rallye

NOTATION : sur 50 points : 40 points + 10 points (Entretien avec Jury Épreuve ou son représentant)

Les 3 mises en situation doivent être effectuées avant la fin de l'année en cours sinon l'examen écrit n'est plus valide.

• **CORRECTION :**

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Obtention de la licence.
- 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

Les résultats de l'épreuve de mise en situation seront transmis au Jury FFSA (Service de la vie fédérale, Anita SIMICEV) avec copie au Responsable de Formation de la Ligue du candidat.

NB : Compte tenu du contexte sanitaire difficile et à titre exceptionnel :

Le licencié stagiaire qui était dans sa première année en 2020 pourra renouveler sa demande de licence de stagiaire 2 fois maximum en 2022 et 2023.

Le licencié stagiaire qui était dans sa deuxième année en 2020 pourra renouveler sa demande de licence de stagiaire 1 fois maximum en 2022

Tout licencié stagiaire titulaire d'une licence de ce type prise en 2019 et 2020, étant à jour de sa partie théorique, devra impérativement passer son évaluation pratique dans les meilleurs délais en 2022

ATTESTATIONS

- Le Jury FFSA se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue et Responsable de Formation.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne pourra pas être validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto, circuit terre ou karting et avoir participé comme stagiaire à un minimum de 4 épreuves dans les deux ans précédents l'examen.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve auto circuit asphalte.
Directeur de course adjoint dans une épreuve auto circuit asphalte.
Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.
Directeur de Course dans une épreuve Superkart.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en fin 2022).

Modalités de l'examen :

- Examen national. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Directeurs de Course Circuit Asphalte», validé par la Commission Juges & Arbitres.

JURY

- Président : 1 Membre du Groupe de Travail Directeur de Course Circuit Asphalte.
- 2 Membres : 2 Directeurs de Course Circuit Asphalte.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle.
 - Épreuve de mise en situation : sur le terrain, lors d'un meeting.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT 1 : (temps imparti : 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques).**
16 questions sous forme rédactionnelle : **80 points.**
Le questionnaire comprend :

- 3 questions à 5 points relatives à l'Organisation Générale	15 points
- 3 questions à 5 points relatives à la Sécurité	15 points
- 6 questions à 5 points relatives au Circuit	30 points
- 4 questions à 5 points, relatives à la Gestion d'un incident	20 points
- **ÉCRIT 2 :**
Rédaction d'un rapport écrit d'un incident de course, pour présentation à un Collège de Commissaires Sportifs (Temps alloué 20 minutes environ) : **20 points.**
- **ORAL :**
Le jury pose 4 questions de son choix.
- 10 points par question, soit 4 x 10 points = 40 points.
- **CORRECTION :**
Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- 100 points et plus	Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- 99 points et moins	Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Mise en situation lors d'un meeting (Circuit Asphalte), CE CIRCUIT SERA DIFFÉRENT DU CIRCUIT DU LICENCIÉ afin que le Jury ou son Représentant (désigné officiellement) où se déroule la Mise en Situation, évalue les compétences du Candidat à tenir un poste.
- Une grille d'évaluation type permet de noter le Candidat dans les différentes rubriques.
- Le meeting et le poste sont imposés au Candidat par le Jury en concertation avec un Organisateur.
- Le Candidat est en doublure sur le poste à tenir.

- **CORRECTION :**

Sur les 92 points possibles, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Obtention de la licence.
- 69 points et moins : Admission refusée à l'épreuve de Mise en Situation.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto ou circuit asphalte ou karting.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Directeur de course dans une épreuve auto circuit terre.
Directeur de course adjoint dans une épreuve auto circuit terre.
Adjoint à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint, dans les fonctions que lui aura attribuées le Directeur de Course.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Examen national. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Directeurs de Course Circuit Terre», validé par la Commission Juges & Arbitres.

JURY

- Président : 1 membre du Groupe de Travail directeur de course Circuit Terre.
- 2 Membres : 2 directeurs de course Circuit Terre.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Épreuve théorique : écrit et oral en salle.
 - Épreuve pratique : mise en situation sur le terrain, lors d'une épreuve.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- **ÉCRIT 1 : (temps imparti : 60 minutes, sans documents papier ou supports numériques)**
16 questions sous forme rédactionnelle : **80 points**.
Le questionnaire comprend :

- 3 questions à 5 points relatives à l'Organisation Générale	15 points
- 3 questions à 5 points, relatives à la Sécurité	15 points
- 4 questions à 5 points relatives au Circuit	20 points
- 2 questions à 5 points relatives au Rallye ou à la Course de Côte	10 points
- 4 questions à 5 points, relatives à la Gestion d'un incident	20 points
- **ÉCRIT 2 :**
Rédaction d'un rapport écrit d'un incident de course, pour présentation à un Collège de Commissaires Sportifs (Temps alloué 20 minutes environ) : **20 points**.
- **ORAL :**
Le jury pose 4 questions de son choix.
 - 10 points par question, soit 4 x 10 points = 40 points.
- **CORRECTION :**
Sur les 140 points possibles (Écrit + Oral), si le Candidat obtient :

- 100 points et plus	Admission à l'épreuve de Mise en Situation.
- 99 points et moins	Admission refusée.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Mise en situation lors d'un meeting (Circuit Terre), afin que le Jury ou son Représentant (désigné officiellement) où se déroule la Mise en Situation, évalue les compétences du Candidat à tenir un poste.
- Une grille d'évaluation type permet de noter le Candidat dans les différentes rubriques.
- Le meeting et le poste sont imposés au Candidat par le Jury en concertation avec un Organisateur.
- Le Candidat est en doublure sur le poste à tenir.

Dans le cas exceptionnel où l'épreuve écrite et l'épreuve de mise en situation ne pourraient être programmées simultanément, l'épreuve de mise en situation devra être effectuée avant la fin de l'année en cours sinon l'examen écrit ne sera plus valide.

- **CORRECTION :**

Sur les 100 points possibles, si le Candidat obtient :

- 70 points et plus : Validation de la partie pratique.
- 69 points et moins : Admission refusée à la partie pratique.

NB : Compte tenu du contexte sanitaire difficile et à titre exceptionnel (aucune épreuve en 2020, aucun examen, ni en 2020, ni en 2021) :
Le licencié stagiaire qui était dans sa deuxième année en 2019 pourra renouveler sa demande de licence de stagiaire 1 fois maximum en 2022 afin de se présenter à l'examen qui aura lieu en 2022.

Le licencié stagiaire qui était dans sa deuxième année en 2020 pourra renouveler sa demande de licence de stagiaire 2 fois maximum en 2022 et 2023 afin de pouvoir se présenter aux examens qui auront lieu en 2022 et en 2023.

Le licencié stagiaire qui était dans sa deuxième année en 2021 pourra renouveler sa demande de licence de stagiaire 3 fois maximum afin de se présenter au plus tard à l'examen qui aura lieu en 2024.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Être âgé de 16 ans minimum.
Autorisation parentale pour les mineurs.
Avoir suivi un stage de formation dans sa Ligue ou sa CRK.
- **Fonction :**
Formation pratique à la fonction de chronométrateur avec un Chronométrateur «C», «B» ou «A» ou chronométrateur karting.
NB : impossibilité d'occuper un poste seul.
- **Conditions de renouvellement :**
Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.
En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année.

Modalité du stage de formation :

- Stage de formation **OBLIGATOIRE** avant l'obtention de la licence de Chronométrateur Stagiaire.
- Formation préparée par le Délégué de Formation de la LSA et le Responsable Chrono de la Ligue.
- La formation porte sur les onglets verts du «Guide des Chronométrateurs».
- Possibilité de regrouper plusieurs ASA, par le Responsable de Formation de la LSA organisatrice.

ENCADREMENT

- Responsable : Le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Formateurs : Le Responsable Chronométrateur de la LSA.
1 Chronométrateur expérimenté.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties sans ordre :
 - Formation théorique.
 - Formation pratique.

FORMATION THÉORIQUE

- Chaque fiche du Guide des Chronométrateurs doit faire l'objet d'une lecture et d'une explication détaillée.
- Rappel des droits et devoirs des Chronométrateurs.
- Des informations propres à chaque ASA doivent être communiquées (Règlement intérieur, réunion ... etc.).
- Les Formateurs s'assurent en permanence de la compréhension des sujets traités en posant des questions aux Stagiaires.

FORMATION PRATIQUE

- Manipulation des chronomètres.
- Manipulation des cellules.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été chronométrateur stagiaire.
Autorisation parentale pour les mineurs.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Donner le départ et prendre les temps à l'arrivée sur une épreuve route auto. Mise en œuvre du matériel du Chronométrage (Installation et réglages des cellules, mise à l'heure des chronomètres).
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Examen régional. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Chronométrateurs», validé par la Commission Juges & Arbitres.
- Les examens pourront se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive Route.

JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Membres : 1 Chronométrateur «B» minimum.
Le Responsable Chronométrateur de la LSA.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties :
 - Épreuve théorique en salle.
 - Épreuve de mise en situation : sur le terrain, lors d'un meeting.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- Calcul de temps : 10 points.
- QCM : 10 questions à choix multiple, 1 point par bonne réponse.
- Mise à l'heure de chronomètres (Digital ou à imprimante) :
 - Soit 5 mises à l'heure : 5 points.
- Alignement et réglages de cellules :
 - Soit 2 alignements : 2 points.
- Situation face à un système informatique : Pour formation.

CORRECTION :

Si plus de 20 points dans les 3 premières réponses, admission à la partie de Mise en Situation.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Prise de temps (20 temps) : 20 points.
- Test de départs (Manuel) : 10 points.

NB : En cas d'échec le Candidat conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pour 2 autres présentations à l'épreuve de Mise en Situation dans la même année et dans la même LSA, sauf accord des deux Présidents de Ligue.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne pourra pas être validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir été chronométrateur stagiaire.
Autorisation parentale pour les mineurs.
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Adjoint chronométrateur «A» ou «B» sur épreuve circuit.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Examen régional. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Chronométrateurs», validé par la Commission Juges & Arbitres.
- Les examens pourront se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive.

JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Membres : 1 Chronométrateur «B» minimum.
Le Responsable Chronométrateur de la LSA.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'examen se compose de 2 parties :
 - Épreuve théorique : en salle.
 - Épreuve de mise en situation : sur le terrain, lors d'un meeting.

ÉPREUVE THÉORIQUE

- Calcul de temps : 10 points.
- QCM : 10 questions à choix multiple, 1 point par bonne réponse.
- Mise à l'heure de chronomètres (Digital ou à imprimante) :
 - Soit 5 mises à l'heure : 5 points.
- Alignement et réglages de cellules :
 - Soit 2 alignements : 2 points.
- Situation face à un système informatique : Pour formation.

CORRECTION :

Si plus de 20 points dans les 3 premières réponses, admission à la partie de Mise en Situation.

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION

- Prise de temps (20 temps) : 20 points.
- Feuille de 100 (test sur 30 passages) : 30 points.
- Aboyage sur 30 passages : 30 points.

NB : En cas d'échec le Candidat conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pour 2 autres présentations à l'épreuve de Mise en Situation dans la même année et dans la même LSA, sauf accord des deux Présidents de Ligue.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir **l'autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne sera pas validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir rempli les fonctions de Chronométrateur «C».
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Chronométrateur toutes disciplines.
Responsable chronométrage dans les épreuves Autocross, Rallycross, Course de Côte (Hors championnat de France).
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022).

Modalités de l'examen :

- Examen national. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Chronométrateurs», validé par la Commission Juges & Arbitres.
- Les examens pourront se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive.

JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Membres : 1 Chronométrateur «A» minimum.
1 Chronométrateur «B» minimum (éventuellement le Responsable Chronométrateur de la LSA).

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- Calcul de temps 20 points.
- Feuille de 100 (test sur 50 passages) : 50 points.
- Aboyage sur 50 passages : 50 points.
- Calcul de moyenne (20 calculs) : 20 points.
- Prise de temps (50 temps) : 50 points.
- Mise à l'heure de chronomètres (Digital ou à imprimante) :
 - Soit 10 mises à l'heure : 10 points.
- Connexion système informatique, chronomètre, cellules :
 - Notation de la méthode et sur la connaissance du matériel : 20 points.
- Manipulations sur logiciel «FFSA» ;
 - Notation de la méthode et sur la connaissance du logiciel : 20 points.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.

IMPORTANT

- **Le candidat doit obligatoirement passer l'examen dans la Ligue lui ayant délivré sa licence.**
- En cas d'impossibilité de disponibilité à la date de l'examen, le candidat pourra passer son examen dans une autre Ligue à la condition d'avoir l'**autorisation écrite du Responsable de Formation de la Ligue d'origine avant l'examen.**
- **Sans cette autorisation, l'examen ne sera pas validé.**

- **Conditions de délivrance :**
Avoir rempli les fonctions de Chronomètreur «B».
Avoir été reçu à l'examen.
- **Fonction :**
Chronomètreur toutes disciplines.
Responsable chronométrage toutes disciplines.
- **Conditions de renouvellement :**
Participation à un séminaire tous les 3 ans (prochain séminaire en 2022').

Modalités de l'examen :

- Examen national. Questionnaire préparé par le Groupe de Travail «Chronomètreurs», validé par la Commission Juges & Arbitres.
- Les examens pourront se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive.

JURY

- Président : Le Président de la LSA ou le Responsable de Formation de la LSA.
- 2 Membres : 2 Chronomètreur «A» minimum (désignés par la FFSA).

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- **Examen à caractère national.**
 1. Contrôle de connaissances (Prise de temps, séance d'essais 20 mn).
 2. Mise en œuvre d'une discipline au cours d'un meeting.
 3. Contrôle des connexions du circuit et du système informatique.
 4. Gestion de la discipline dans son intégralité.

Questions théoriques sur les thèmes route et/ou circuit

5. Tirage au sort de 3 questions route et 3 questions circuit : 6 points.

Si note égale ou supérieure à 5 pour la question 5, obtention de la licence.

ATTESTATIONS

- Le Responsable Régional de Formation Ligue se chargera de transmettre la liste des Admis / Non Admis à :
 - Service Licence FFSA.
 - Copie Ligue.
 - Copie ASA.
- Le Candidat Admis pourra alors contracter sa licence, via le site «e-licence» de la FFSA suivant la procédure habituelle.